

SIGES

CÔTE D'IVOIRE



Note d'analyse sectorielle sur les agences de sécurité privée / transport de fonds en Côte d'Ivoire

Document : **Note d'analyse sectorielle**

Secteur : **Sécurité privée**

Activité : **Agence de sécurité privé/
transport de fonds**

Bénéficiaire : **Investisseurs, porteurs de
projets**

Réalisé par :

SIGES CI

Tel : 27 22 21 99 81

Email : info@siges-ci.com / www.siges-ci.com

Abidjan – Cocody, 2 plateaux



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	4
CARTOGRAPHIE DU SECTEUR.....	5
I. Typologie des services.....	5
1) Agences de sécurité	5
2) Agences de transport de fonds	7
II. Acteurs.....	8
III. Quelques chiffres clés.....	10
CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE.....	10
PROCESSUS DE CREATION D'UNE AGENCE.....	11
ANALYSE SWOT	13
DEFIS ET PERSPECTIVES	13
CONCLUSION.....	14



INTRODUCTION

L'évolution du secteur de la sécurité privée s'inscrit dans une dynamique économique et structurelle marquée par la transformation de l'environnement socio-politique et la recomposition des fonctions de l'Etat.

Depuis les années 1990, la Côte d'Ivoire, à l'instar de nombreux pays africains, a connu une multiplication des menaces à la sécurité. Cette situation s'explique par la récurrence des crises sociopolitiques successives, le développement urbain accéléré ainsi que les limites budgétaires et opérationnelles de l'appareil sécuritaire public. Tout ceci a contribué à créer un espace économique propice à l'émergence d'acteurs privés dans le domaine de la sécurité. Cette pratique, informelle au début, avec les gardiens traditionnels « Dozo », s'est rapidement légalisée face à une demande croissante en matière de protection des personnes, des biens et des infrastructures économiques. L'essor du secteur privé, la multiplication des entreprises commerciales, des établissements financiers et des grands projets immobiliers ont généré de nouveaux besoins en sécurité, que l'Etat ne pouvait à lui seul satisfaire. La sécurité privée est alors progressivement devenue une fonction externalisée, intégrée dans les coûts d'exploitation des entreprises, et perçue comme un levier de gestion des risques pour les opérateurs économiques et la sécurisation de diverses infrastructures.

Aujourd'hui, le secteur constitue une composante structurante de l'économie nationale, avec une chaîne de valeur couvrant plusieurs segments et une croissance soutenue. Cependant, il reste confronter comme tout secteur d'activités à des défis majeurs pouvant entacher son bon fonctionnement.

Cette note sectorielle se propose de faire une analyse économique approfondie de ce secteur en pleine transformation, en identifiant ses acteurs clés, son cadre institutionnel et réglementaire, le processus de création ainsi que les opportunités et les perspectives.

CARTOGRAPHIE DU SECTEUR

I. Typologie des services

1) Agences de sécurité

Les agences de sécurité proposent plusieurs prestations de services allant des plus traditionnelles à celles nécessitant des technologies de pointe.

Gardiennage

Le gardiennage est un service classique des entreprises de sécurité privée. Il consiste pour les agents de sécurité communément appelés vigiles ou encore gardiens, à exercer une présence statique sur un site (bâtiments, entreprises, chantiers, aires de jeux, domiciles, etc.), armés ou pas, à effectuer des rondes ou des patrouilles tout en contrôlant les accès et en veillant à l'application des consignes. L'objectif étant principalement d'assurer la sécurité continue des biens et des personnes, de dissuader et prévenir les intrusions.



Exemple : G4S Secure Solutions, SOPRES (Société Privée de Sécurité), etc.

Sécurité informatique et télésurveillance

Elle consiste à l'installation de matériels de surveillance (camera, systèmes intelligents, supervision à distance), d'alarme anti-intrusion ou de contrôle d'accès (capteurs, badges, biométrie, interphones, portes blindées) chez les particuliers/entreprises et de matériels de géolocalisation ou de tracking pour les véhicules ou autres biens mobiles à travers un dispositif GPS intégré. Ce dispositif permet d'être alerté en temps réel à chaque tentative d'intrusion, facilitant ainsi une intervention en collaboration avec les services de police ou de gendarmerie.



Exemple : Puissance 6 (P⁶), 911 Security, Vigassistance, 2IS

✚ Sécurité événementielle

La sécurité événementielle englobe l'ensemble des mesures prises pour garantir la sûreté et la sécurité des personnes, des biens et des installations lors d'un événement (concert, salon, conférences, foire, meeting, ...). Elle vise à prévenir les risques, gérer les situations d'urgence, et assurer une expérience agréable et sécurisée pour tous les participants. Leurs missions consistent dans ces conditions à gérer la foule, à filtrer les entrées, à procéder à la fouille, à surveiller le périmètre et à coordonner avec les secours en cas d'incidents.



Exemple : Continental Protect & Service, West Africa Security

✚ Brigade cynophilie privée (brigade maître-chien)

Une brigade cynophile privée aussi appelée brigade canine ou unité cynotechnique, est un duo composé d'un agent de sécurité et d'un chien dressé, travaillant ensemble pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Ces équipes sont souvent employées par des entreprises de sécurité privée pour la surveillance de sites, la prévention d'intrusions, ou la sécurité lors d'événements. Ils permettent de défendre, de neutraliser et de dissuader de par leurs niveaux de détection de substances illégales, de bombes, d'explosifs. Aussi, les intrusions, effractions et tentatives de vol notamment sur des sites de haute sensibilité. Elle est avantageuse car la présence d'un chien peut être dissuasive, augmentant le sentiment de sécurité pour les personnes présentes sur le site surveillé.

Exemple : Puissance 6 (P⁶), Vigassistance

✚ Protection rapprochées et escorte

Dans la sécurité privée, la protection rapprochée et l'escorte sont deux services distincts mais souvent liés, visant à assurer la sécurité d'une personne ou d'un groupe de personnes. La protection rapprochée ou garde du corps, implique une surveillance constante et une protection physique de la personne tandis que l'escorte peut inclure des déplacements sécurisés, parfois avec des véhicules d'escorte. Elle se résume à la protection de personnalité (dirigeant, personnalité publique, hommes d'affaires, ...) principalement lors de leur déplacement pour les événements publics ou sensibles. Cette protection vise à éviter les agressions, les intrusions, les vols, les enlèvements et d'assurer la

sécurité de la personne ou du groupe de personnes dans tous les déplacements et activités.

Les agents sont formés aux arts martiaux, aux techniques d'infiltration, aux tirs, à la gestion de crise et ont la capacité de s'adapter à tout type d'environnement.

Exemple : SMO, 911 Security

+ Enquêtes, audit & conseils sécuritaires

Concernant les enquêtes, audits et conseils sécuritaires, l'objectif est d'évaluer, d'améliorer et de garantir la sécurité d'une organisation ou d'une infrastructure. Cette prestation se résume à la filature (détective privé), à l'accompagnement des entreprises dans leurs processus de conformité aux normes de sécurité et à l'évaluation de la vulnérabilité d'un dispositif sécuritaire. Ces agences prodiguent des conseils pour la conception de plans de sûreté adaptés aux sites sensibles et si nécessaire font des investigations dans le cas des litiges commerciaux ou privés.

Exemple : Vigassistance, Puissance 6 (P⁶), AG2S



2) Agences de transport de fonds

Les structures de transport de fonds appelées en anglo-saxon Cash In Transit (CIT) sont spécialisées dans l'escorte de fonds, de bien précieux, de valeurs, de documents de paiement et de matériels sensibles souvent entre des banques, des commerces et d'autres institutions. Elles utilisent des convoyeurs armés, des véhicules blindés équipés de système de traçabilité et de communication sécurisé (GPS, alarmes) pour les banques ou société de

traitement numéraire. Elles offrent en plus des prestations susmentionnées, les services logistiques, de stockage et de transfert d'argents.

En Côte d'Ivoire, des entreprises comme **CODIVAL** (leader en Côte d'Ivoire) et **BURVAL CORPORATE** sont des exemples d'acteurs dans ce domaine, spécialisées dans le transport de fonds et la gestion de valeurs. **Cash Secure Solutions (C2S)** est également une entreprise ivoirienne agréée qui propose des services de transport de valeurs, de gestion et de maintenance d'automates, ainsi que de traitement des valeurs.



II. Acteurs

Le secteur est animé par plusieurs acteurs qui collaborent ensemble afin de favoriser le développement des activités liées au secteur. Ce sont : les acteurs privés, l'Etat et ses démembrements, les institutions financières ainsi que les associations et syndicats professionnels.

ACTEURS	ACTEURS/ ENTITES	FONCTIONS
Grandes entreprises de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Vigassistance • Puissance 6 • G4S Côte d'Ivoire • 911-SECURITY • Etc 	Gardiennage, protection rapprochée, brigade cynophile, télésurveillance, audits QSE, ...
Sociétés spécialisées dans le transport de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • CODIVAL • ANGEL'S SERVICES • BURVAL CORPORATE • CASH SECURE SOLUTIONS (C2S) 	Transport blindé classique au service discret avec valise sécurisée, encre indélébile, traceurs PDA, ...

<p>Régulateurs et autorités de tutelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Intérieur ; • Conseil National de Sécurité (CNS) ; • Gendarmerie & Police nationale ; • Direction de surveillance du territoire (DST). 	<ul style="list-style-type: none"> - Réguler, agréer, contrôler les agences de sécurité ; - Coordonner les politiques nationales de sécurité ; - Attribuer les licences et agréments ; - Encadrer certaines activités (ex. escortes armées).
<p>Associations et syndicats professionnels</p>	<p>Fédération Nationale du Patronat des Entreprises Privées de Sécurité de Côte d'Ivoire (FENAPESPCI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aider à réguler le marché de la sécurité privée par un prix plancher qui garantisse un revenu conforme au droit du travail aux vigiles ; - Aider au Renforcement du capital humain par la formation initiale et continue ; - Contribuer à la sécurité globale des travailleurs du secteur ; - Vulgariser les nouvelles technologies de sécurisation.

Certaines agences proposent à leurs agents des modules de formation (sur l'usage d'arme à feu, la vidéosurveillance, la sécurité incendie, sauvetage aquatique, l'assistance à personnes en danger, la protection cynophile, etc.) dans des centres de formations, couronnées par des certifications professionnelles reconnues au niveau national et international. Pour le secourisme et les ateliers pratiques, ils sont généralement encadrés par l'ONPC (l'Office Nationale de la Protection Civile) assurant ainsi la cohérence avec les directives nationales.



III. Quelques chiffres clés

Le nombre opérateurs actifs dans ce domaine s'est accru au cours de ces deux décennies passant de 600 en 2020 à 1 400 en 2021, avant de baisser et de se stabiliser autour de 800 en 2024. Ce pic de 2021 est principalement imputable au secteur informel qui bien qu'ayant diminué à cause des restrictions constitue aujourd'hui environ 70% des entreprises du secteur. Hormis ces entreprises informelles, le pays compte 124 entreprises agréées par l'Etat en 2024 contre 86 en 2020. Elles sont réparties inégalement sur le territoire national avec une forte concentration à Abidjan (Plus de 70%) intervenant plus dans les communes de Cocody, Marcory, Riviera, Vridi Plateau et Yopougon où se situent les principaux clients comme les banques, les institutions, les grandes entreprises, les centres commerciaux et les bâtiments résidentiels de haut standing.

Le marché emploie une main d'œuvre substantielle. Les dernières données estiment qu'environ 60 000 à 70 000 personnes travaillent comme agents de sécurité dans tout le pays. Le chiffre d'affaires généré en 2017 était de 90 milliards de FCFA mais au vu de la croissance annuelle du secteur avoisinant les 7%, l'augmentation du nombre d'entreprises formelles sur le marché et une demande toujours plus forte dans le secteur bancaire et commercial, ce chiffre d'affaires s'estimerait à 120 milliards de FCFA en 2024.

CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

Le service d'agences de sécurité privée et de transport de fonds en Côte d'Ivoire est régi par des textes législatifs et réglementaires visant à assurer la qualité des services, la conformité aux standards nationaux et internationaux et la sécurité des clients. En voici les principales :

- ✚ **Le décret n° 2005-73 du 3 février 2005** qui définit et régleme les activités de gardiennage, surveillance, protection des personnes et des biens, ainsi que le transport de fonds, objets et documents de valeur. Elle prend en compte le personnel, l'équipement, le fonctionnement de ces entreprises et prévoit des dispositions particulières pour les sociétés de transport de fonds ;



- ✚ **Le décret n° 2008-191 du 29 mai 2008**, fixant le montant de l'amende administrative prévue à l'article 50 du décret n°2005-73 du 3 février 2005 portant réglementation des activités privées de sécurité et de transport de fonds ;

- ✚ **Le décret n° 2000-483 du 12 juillet 2000**, réglementant l'acquisition et l'affectation des véhicules. Il établit également des procédures pour leur gestion et leur contrôle, notamment au sein de la Commission de Gestion des Véhicules Administratifs (CGVA) ;
- ✚ **Loi n° 2013-450 du 19 juin 2013** relative à la protection des Données à Caractère Personnel. Toute collecte ou traitement de données personnelles (vidéo-surveillance, listes de clients, informations des agents) doit respecter les principes de légitimité, de sécurité et de transparence ;
- ✚ **Loi n° 2013-451 du 19 juin 2013** relative à la lutte contre la cybercriminalité. Les actes d'accès illicite, d'altération de données, ou les sabotages informatiques (piratage de systèmes d'alarme) sont criminalisés ;
- ✚ **Code du travail (loi n° 95-15 du 12 janvier 1995)** : encadrement des relations employeur/salarié, les conditions de travail, la sécurité des agents (exigences médicales, tenue, assurance).

PROCESSUS DE CREATION D'UNE AGENCE

La mise en place d'une agence de sécurité privée / transfert de fonds obéi à un processus précis qu'il faut impérativement respecter afin d'exercer légalement cette activité. Ce sont :

Etape 1 : *Elaboration du projet et choix de la forme juridique*

Il s'agira pour le promoteur de définir le concept qu'il souhaite adopter, de faire une étude du marché local tenant compte de la clientèle cible, la concurrence, les tendances du marché pour la rédaction d'un business plan. Ce dernier renferme toutes les informations relatives à la conduite du projet en plus des prévisions financières. Le choix de la forme juridique à adopter (SARL ou SA) se fera conformément aux dispositions de l'OHADA.

Etape 2 : *Constitution administrative de la société*

Elle comprend :

- L'enregistrement de la société auprès du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) ;

- L'immatriculation de la société auprès du Tribunal du Commerce au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- La Déclaration d'Existence fiscale (DEF) auprès du centre des impôts du siège social de la société ;
- L'immatriculation à la CNPS pour la couverture sociale des employés.

Etape 3 : Demande d'agrément et les autorisations

Elle se compose de deux étapes distinctes :

- ***A la DST (Direction de la Surveillance du Territoire)***

La demande manuscrite est soumise à la DST accompagnée des documents nécessaires. Après réception de la demande une enquête de moralité et d'une inspection des locaux sont menées afin de vérifier si les individus et la structure respectent les normes de sécurité et de sureté. Par la suite, si l'évaluation est concluante, la DST octroi un avis de moralité et/ou un certificat sécuritaire qui est un document important dans la mesure où il permet le filtrage préalable des promoteurs et agents.

- ***Au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC)***

L'agrément officiel est un arrêté ministériel signé par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité. Il est octroyé à l'entreprise après dépôt et validation des documents constitutifs du dossier y compris l'autorisation de la DST. Ce document constitue l'autorisation légale d'exercer mentionnant toutes les informations sur la société et ses activités et est renouvelable tous les trois (03) ans.



Pour le transport de fonds, la procédure reste la même avec un contrôle renforcé concernant les exigences liées à l'armement, au coffres ou aux véhicules blindés, à la formation spécifiques et autorisation individuelle pour les convoyeurs armés.

Etape 4 : Démarrage effectif

Le démarrage des activités se fait après avoir obtenu l'agrément, signer les conventions avec les clients potentiels (entreprises, banques institutions et résidences privées), acheter les équipements de travail indispensable (véhicules sécurisés, système de communication...) et surtout après la formation des agents.

ANALYSE SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dynamisme de l'économie ; ▪ Développement des infrastructures économiques et sociales ; ▪ Marché vaste et en croissance principalement dans les grandes agglomérations. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Complexité et lourdeur administrative pour l'obtention des autorisations et agréments ; ▪ Manque de formation et de qualification du personnel ; ▪ Conditions de travail précaire des agents ; ▪ Formalité et supervision insuffisantes des organes de contrôle.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La révolution des NTIC ; ▪ Construction et renforcement des infrastructures ; ▪ Soutien de l'Etat pour moderniser le secteur à travers des lois. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concurrence asymétrique des grands groupes au détriment des PME locales ; ▪ Crises économiques.

DEFIS ET PERSPECTIVES

Face à ses opportunités persistantes, plusieurs défis et perspectives se dessinent. Dans un premier temps, les entreprises de sécurité privée doivent diversifier leurs activités en allant sur de nouvelles niches (sécurité événementielle, audits, garde rapproché, ...). Cette modernisation des services ne sera pas possible sans l'utilisation plus poussée de la technologie. Les avancés technologique permettront l'utilisation de matériel plus pratique facilitant le travail et améliorant les résultats tel que les drones, la vidéosurveillance intelligente et la géolocalisation. Dans un second temps, le renforcement des lois et réglementation mise en place par l'Etat doit être une priorité absolue. Des inspections régulières couplé aux sanctions en cas de non-conformité aux règles établies pourront assainir le secteur et encourager les entreprises informelles à se formaliser.

Aussi, il est important de renforcer et accélérer la professionnalisation du secteur d'autant plus qu'il existe de plus en plus de formation certifiantes, qualifiantes, conformes aux standards internationaux nécessaires pour exercer au mieux cette activité. Nonobstant cette situation, il faut une sensibilisation plus accrue du public et des employeurs face aux conditions de travail des agents de sécurité. Enfin, une synergie public-privé est de mise. Des partenariats peuvent être mis en place avec l'état afin de coordonner les informations, les interventions et de sécuriser les infrastructures critiques et événements majeures.

CONCLUSION

Aujourd'hui, le secteur de la sécurité privée en Côte d'Ivoire reste l'un des maillons essentiels de l'économie des services, en réponse à la montée des besoins en sécurisation des actifs et des flux. Il contribue significativement à la création d'emplois, à la réduction de la criminalité, du risque d'investissement et à la professionnalisation des fonctions de soutien à l'activité économique. Cependant, sa croissance reste freinée par la prédominance de l'informel, de l'insuffisance de l'encadrement réglementaire, de la faible structuration des compétences, du non-respect des droits et du bien-être des travailleurs. Pour en faire un véritable levier de compétitivité, des réformes portant sur le renforcement du cadre légal, l'incitation à l'investissement formel, et l'amélioration des conditions de travail sont nécessaires et attendues. Ces mesures consolidées et appliquées rigoureusement donneront au secteur un rôle déterminant dans la sécurisation de l'environnement économique, tout en soutenant l'emploi et la modernisation des services marchands.

